

Viri probati et "prêtres de communauté" : les évêques du Brésil pourraient être les premiers à innover

Les évêques brésiliens sont en train d'accorder une attention particulière à la question de la pénurie de prêtres. Le problème est particulièrement aigu dans la région amazonienne, où il est pratiquement impossible d'assurer la célébration de l'eucharistie dominicale pour les communautés de fidèles dispersés dans un si vaste territoire. L'évêque de Xingu, Mgr Erwin Kräutler, en avait parlé au pape François quand il l'avait rencontré le 5 avril dernier, évoquant la possibilité d'ordonner prêtres des *viri probati* - des hommes mariés à la foi et à la conduite éprouvées - pour répondre aux difficultés rencontrées par les fidèles, et il avait trouvé chez le pape une écoute favorable : "des suggestions intéressantes", avait-il dit. Et les évêques brésiliens se sont immédiatement mis au travail à l'Assemblée générale de la Conférence épiscopale, qui s'est tenue du 30 avril au 9 mai. Efficacement, semble-t-il : d'après le blog de Marco Tosatti (28/10), le cardinal Claudio Hummes, archevêque émérite de São Paulo, est entré "en dialogue" avec la Congrégation pour le Clergé à propos des *viri probati*.

Mais il ne devrait pas être seulement question d'un échange d'idées avec la Congrégation vaticane : comme nous l'indiquait notre source, lors de cette réunion les évêques sont allés plus loin, en évoquant de manière positive "d'autres formes de ministère presbytéral" (le cardinal Hummes est convaincu de cette possibilité) ; certains ont proposé la création d'une commission pour étudier la question, mais elle n'a pas été mise sur pied, car elle n'est peut-être pas nécessaire.

L'idée la plus significative sur le sujet serait celle de "prêtres de communauté", mariés ou non, avec en outre le projet de rendre à "l'Église Peuple de Dieu" par la mission du Christ un choix qui est réservé au seul pouvoir clérical. Ce n'est pas une idée nouvelle (même si elle a déjà été soumise aux plus hautes instances du Vatican) : elle a été faite, il y a des années, par l'évêque émérite Mgr Fritz Lobinger qui y a consacré deux livres. Dans le premier se trouve une préface signée de l'évêque de Jales (au Brésil), Mgr Demetrio Valentini, qui reprend l'intuition de Lobinger, soulignant que cela n'entre absolument pas en contradiction avec les prêtres célibataires : « Une solution au problème de la pénurie de prêtres doit commencer par la valorisation des prêtres dont nous disposons maintenant. Ils sont appelés à être les éducateurs et les guides des "ministres ordonnés dans la communauté" de sorte que l'Église ait la garantie de ne pas négliger l'importance et l'activité des "prêtres diocésains" actuels qui sont célibataires » ; mais en même temps, il ne manquerait plus de ministres de l'eucharistie pour les communautés. Valentini tenait à souligner qu' « il existe déjà des équipes d'animateurs de communauté, bien préparés, aptes à exercer les ministères dont les communautés ont besoin ! Par conséquent, nous pourrions dire : les ministres de communauté sont déjà prêts. La seule chose qui manque, c'est que l'Église décide de leur ordination à la prêtrise. »

L'idée que cette forme de prêtres de communauté ne remet pas en question la pratique du seul presbytérat célibataire, est aussi approfondie dans la contribution substantielle, biblique et théologique, du P. Antonio José de Almeida, théologien et écrivain brésilien qui a étudié à la Grégorienne et est très apprécié par la hiérarchie ecclésiastique de son pays. On trouve dans les communautés pauliniennes du Nouveau Testament cette expérience de la formation des



ministres dans les communautés, même pour la célébration de l'eucharistie, et il s'appuie pour cela sur des documents des conciles et du magistère. "On ne demande pas, précise le théologien, de pouvoir ordonner n'importe qui, mais d'ordonner dans une communauté qui mérite objectivement ce nom, des personnes mariées ou non, ayant une formation académique ou non, à plein temps ou à temps partiel, qui ont les compétences nécessaires pour un bon, efficace et fructueux ministère presbytéral."

Il n'y a pas de contradiction entre les deux types de ministres ordonnés, celui qui va "vers la communauté" et celui qui vient "de la communauté". L'articulation entre les deux modèles de prêtres est encore expliquée dans le livre par le jésuite Juan Antonio Estrada qui dessine le profil des ministres de communautés : "ils seraient égaux aux laïcs par leur manière de vivre, sauf qu'ils auraient reçu l'ordination sacerdotale"; ils appartiendraient "à la communauté locale" et offriraient leur service "à temps partiel ou complet. Ce n'est pas une nouveauté absolue, car actuellement il y a des prêtres qui se consacrent à des activités pastorales seulement une partie de leur temps, comme les enseignants, ou qui sont engagés dans les communautés monastiques ou religieuses, ou qui sont occupés à l'administration, etc". Estrada fait remarquer que, en tout état de cause, le texte de Lobinger « insiste toujours sur le caractère ecclésial de la proposition. C'est une proposition faite à toute l'Église et à la hiérarchie, pape, évêques et prêtres, comme une alternative parfaitement encadrée par le droit et la théologie d'aujourd'hui. »

Eletta CUCUZZA

Source : *Adista Notizie* n° 40, 15 novembre 2014

<http://www.adistaonline.it/index.php?op=articolo&id=54423>

(traduction : P. Collet)

